



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Inspecteur pédagogique régional en EPS

A

Mesdames et Messieurs les coordonnateurs d'EPS

S/C

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement des
lycées, de l'EREA et des CFA de l'Académie de Corse

Ajaccio, le 3 mai 2011

**Objet : Saisie informatique des notes pour l'épreuve d'EPS du contrôle en
cours de formation des baccalauréats, des CAP et des BEP, session 2011**

Rectorat

Secrétariat Pôle
Pédagogique
Marie-Laure ARNAUDO

dossier suivi par :
Alain COSTANTINI,
IA.IPR-EPS

EPS.AC/MLA/n°2011-

Téléphone
04 95 50 34 73
Télécopie
04 95 51 27 06

E-mail
alain.costantini@ac-corse.fr

Bd Pascal Rossini
BP 808
20192-AJACCIO
CEDEX 4

Comme lors des sessions 2009 et 2010, un seul et même logiciel,
« LyceeEPS » permet de gérer **tous** les examens.

Vous devrez le télécharger à cette adresse :

http://cdt.ac-corse.fr/packeps/lycee_eps_corse2011.exe

Vous devrez également télécharger, sans modifier son nom, le fichier des
données académiques 2011 de l'Académie de Corse qui sera demandé à
l'installation de « LyceeEPS » :

<http://cdt.ac-corse.fr/packeps/DonneesAcademiques07.wdz>

Vous pouvez consulter la procédure d'extraction Sconet à l'adresse ci-dessous.
Cette extraction, réalisée auprès de votre secrétariat sous forme de fichier
Excel .csv, est indispensable pour importer les classes et les élèves dans le
logiciel « LyceeEPS » :

<http://cdt.ac-corse.fr/packeps/sconet.pdf>

Pour toute explication complémentaire, n'hésitez pas à contacter monsieur
Marc MELA par téléphone : 04 95 50 34 76 ou par mail marc.mela@ac-corse.fr

Calendrier à respecter :

- Envoi du **fichier pour la commission académique** avant le **jeudi 9 juin**
(délai de rigueur)
- Commission académique le **jeudi 16 juin 2011**.

Je sais pouvoir compter sur votre précieuse collaboration.

L'IA-IPR EPS

Alain COSTANTINI